



CIF délai de demande d'absence dépassé

Par **whatisit**, le **12/06/2016 à 18:20**

Bonjour,

Suite à un bilan de compétences, j'ai mis du temps à définir plus précisément mon projet professionnel. Aujourd'hui j'ai identifié clairement vers quoi je souhaitais m'orienter et pour cela j'ai besoin d'une formation, que j'ai identifiée.

Or, en consultant le site du Fongecif IDF, je m'aperçois que la demande d'autorisation d'absence doit être transmise à l'employeur 4 mois minimum avant le début de la formation. La formation que j'ai sélectionnée commence en septembre.

Que puis-je faire ?

Puis-je envoyer tout de même ma demande à l'employeur ?

J'ai vu que celui-ci peut reporter l'autorisation d'absence dans un délai maximum de 9 mois à compter de la date de début de formation de la demande initiale.

Si j'ai dépassé le délai cette année, cela signifie que je peux faire une demande pour la rentrée 2017 mais que mon employeur peut la reporter à la rentrée 2018 ? C'est bien cela ?

Attendre 1 an je pourrais mais 2, non. C'est très important pour moi. Quelles solutions s'offrent à moi ?

Merci beaucoup pour l'aide que vous m'apporterez.

Par **P.M.**, le **12/06/2016 à 18:47**

Bonjour,

Vous pourriez déjà prendre conseils auprès du Fongécif mais vous pouvez toujours envoyer la demande à l'employeur avec le risque qu'elle ne soit pas acceptée et que vous n'ayez pas respecté les conditions d'inscription...

Vous pouvez renouveler la demande mais il vaudrait mieux tenir compte des délais...

Par **whatisit**, le **16/06/2016 à 21:43**

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de me répondre :-)